

Retrouvez des informations sur les adventices en lisant le « BSV Adventices » disponible *via* le lien : <http://www.centre.chambagri.fr/developpement-agricole/bulletin-de-sante-du-vegetal/bsv-adventices.html>

RESEAU 2017

Le réseau d'observation des parcelles de maïs en région Centre a pour objectif d'assurer une biovigilance vis-à-vis de l'ensemble des bioagresseurs du maïs. Il permettra un suivi hebdomadaire de l'état sanitaire du maïs pour la campagne 2017 ainsi qu'une analyse et une prévision du risque lié aux principaux bioagresseurs du maïs.

Le nombre et la répartition des parcelles du réseau ont été choisis pour être représentatifs des surfaces emblavées en maïs pour chacun des terroirs de la région : Beauce, Perche, Champagne Berrichonne, Gâtinais, Sologne, Val-de-Loire et Touraine.

Outre le suivi hebdomadaire de l'avancement des stades, les observations effectuées dans le réseau fourniront des informations sur les ravageurs les plus préjudiciables du maïs, à savoir les chenilles foreuses (pyrales et sésamies), les pucerons et les chrysomèles :

- Pour les **pyrales**, un suivi de chrysalidation des larves sera réalisé sur 1 parcelle. Des pièges à papillons seront installés dans l'ensemble du réseau et permettront d'apprécier la dynamique des vols au cours de cette campagne. Avant la récolte, des dénombrements de larves seront effectués à l'automne pour évaluer le niveau moyen de pression de l'année écoulée et estimer le potentiel de risque d'attaque pour la campagne suivante.
- Les **sésamies** feront l'objet d'une veille préventive.
- Pour les **pucerons**, 3 principales espèces seront suivies (*Metopolophium d.*, *Sitobion a.*, *Rhopalosiphum p.*) et leur seuil de nuisibilité sera évalué.
- Les **chrysomèles** des racines du maïs seront surveillées dans le cadre du réseau BSV pour la troisième année consécutive. Il s'agit d'une observation préventive.

Les **autres bioagresseurs** (oscinies, taupins, etc.), les **maladies** (helminthosporiose, fusariose, etc.) ainsi que les **auxiliaires** (coccinelles, syrphes, etc.) seront également observés.

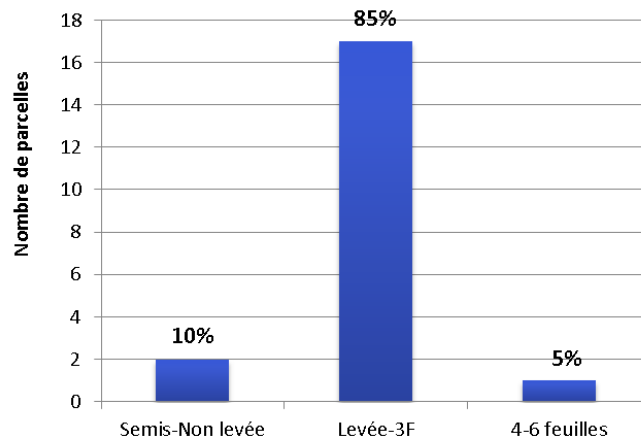
Pour établir ce premier bulletin **26 parcelles** ont été observées dans le cadre du réseau BSV.

STADES DU MAÏS

Cette année est caractérisée par un hiver froid suivi d'un début de printemps particulièrement doux et peu pluvieux. Si ces conditions ont été idéales pour les semis précoces (principalement effectués autour du 08 avril), l'épisode de froid et de sec qui a suivi, accompagné de gelées matinales, n'a pas été favorable à une levée rapide et homogène.

La parcelle la plus avancée est entre 4 et 6 feuilles et concerne un semis très précoce du 26/03. La répartition des stades dans la région est présentée en Annexe (*Stades des parcelles référencées en semaine 18*). Les conditions plus chaudes prévues les prochains jours vont permettre une avancée significative des plantules.

Stade des parcelles de maïs observées
Semaine 18



PYRALES

Nuisibilité : rappel des infestations larvaires de l'automne 2017.

Les observations réalisées dans le cadre du BSV à l'automne dernier nous ont permis d'établir la cartographie des infestations larvaires (nombre de chenilles par plante, moyenne par commune) toutes situations de contrôle confondues (cf. Annexe *Infestations larvaires de pyrale en Région Centre à l'automne 2017*). Rappelons que ces dénombrements constituent un des indicateurs les plus pertinents du risque d'attaque pour l'année en cours.

Pour les maïs grains, on considère qu'au-delà de 0,8 larves de pyrale par plante, le seuil de risque pour l'année N+1 est atteint. Entre 0,5 et 0,8 larves par plante, la vigilance doit être de mise. En dessous, la pression est considérée comme faible.

Cette année, les situations les plus à risque (supérieures à 0,5 larves par plante) se situent en Touraine (3 situations), en Champagne Berrichonne (1 situation) et en Beauce-Perche au Sud-Est de Chartres (3 situations). Ces zones devront donc faire l'objet d'une surveillance particulière en 2017.

Au vu des infestations larvaires obtenues depuis 2000 (cf. Annexe *Evolution pluriannuelle de l'infestation larvaire en région centre*), l'infestation globale de 2016 a été de faible intensité, avec une moyenne régionale de 0,16 larves/pied. L'accalmie observée depuis 2011 semble se confirmer. Les variations interannuelles restent toutefois extrêmement difficiles à prévoir d'une année sur l'autre.

Suivi des vols

Le **suivi de la pyrale par piégeage** débutera courant mai avec la pose des premiers pièges (pièges à phéromone et un piège lumineux) sur l'ensemble de la région.

Indications climatiques

La **somme des températures en base 10** constitue un bon indicateur de la précocité du début des vols de pyrale, en complément des suivis de chrysalidation et des relevés de piégeages.

Les graphiques proposés en Annexe présentent, pour 6 stations de la région Centre (une pour chaque département), les sommes de températures en base 10 depuis le 1^{er} janvier 2017 :

- La courbe rouge représente l'évolution de l'année en cours (2017) intégrant 9 jours de prévisions météorologiques.
- La courbe violette représente les cumuls de l'année précédente (2016).
- Les autres courbes sont les normales trentennaires (médiane, décile 2 et décile 8).

En région Centre, le début de campagne 2017 est caractérisé par un épisode de températures assez élevé. Les cumuls de températures en base 10 depuis le 01/01/2017 placent 2017 au-dessous de la médiane de ces 30 dernières années. Toutefois, le rafraîchissement observé ces derniers jours pourrait ralentir la progression des pyrales. Sur l'ensemble de la région, ces cumuls sont :

- supérieurs au décile 8 (i.e. supérieurs aux températures les plus hautes observées dans 80% des situations depuis les 30 dernières) jusqu'à fin avril,
- inférieurs ou équivalents à la médiane trentenaire à partir du mois de mai,
- supérieurs aux cumuls enregistrés en 2016.

Au 03 mai, la somme des températures moyennes est équivalente à la médiane trentenaire.

SESAMIES

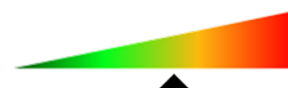
Nuisibilité : rappel des observations 2017.

L'année dernière, des sésamies ont été capturées dans 4 parcelles en Indre-et-Loire, dans le Cher et l'Indre (cumul de 45 captures sur l'ensemble de la région). La pression des sésamies était restée faible, mais leur aire de répartition, initialement inféodée au sud de la région, a connu une expansion. Ainsi, des pièges seront de nouveau installés cette année afin de surveiller l'évolution du papillon dans la région.

AUTRES OBSERVATIONS

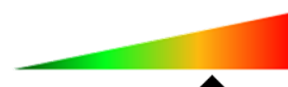
Dégâts de limaces sur une parcelle du 36. Les **pluies annoncées** pour la semaine pourraient augmenter le risque d'attaques.

Niveau de risque :
Levée – 5/6 feuilles



Faibles dégâts dus à des **oiseaux** observés dans 4 parcelles (dans le 18, le 36 et le 45) sur 9 observées.

Niveau de risque :
Levée – 5/6 feuilles



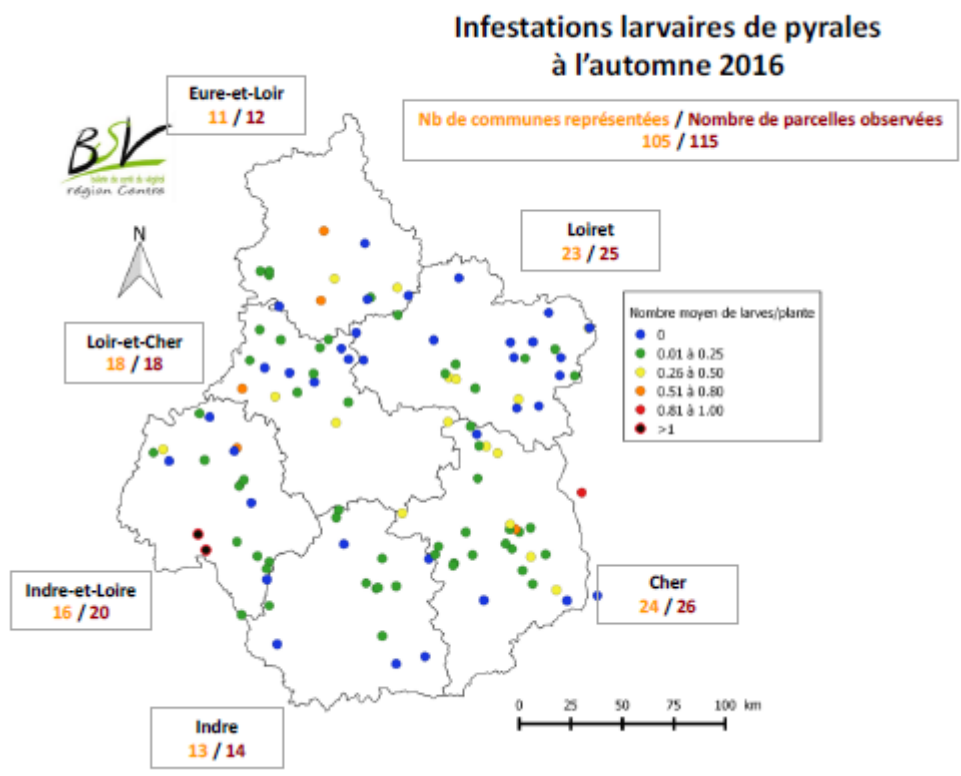
Prochain message : le mardi 09 mai 2017.



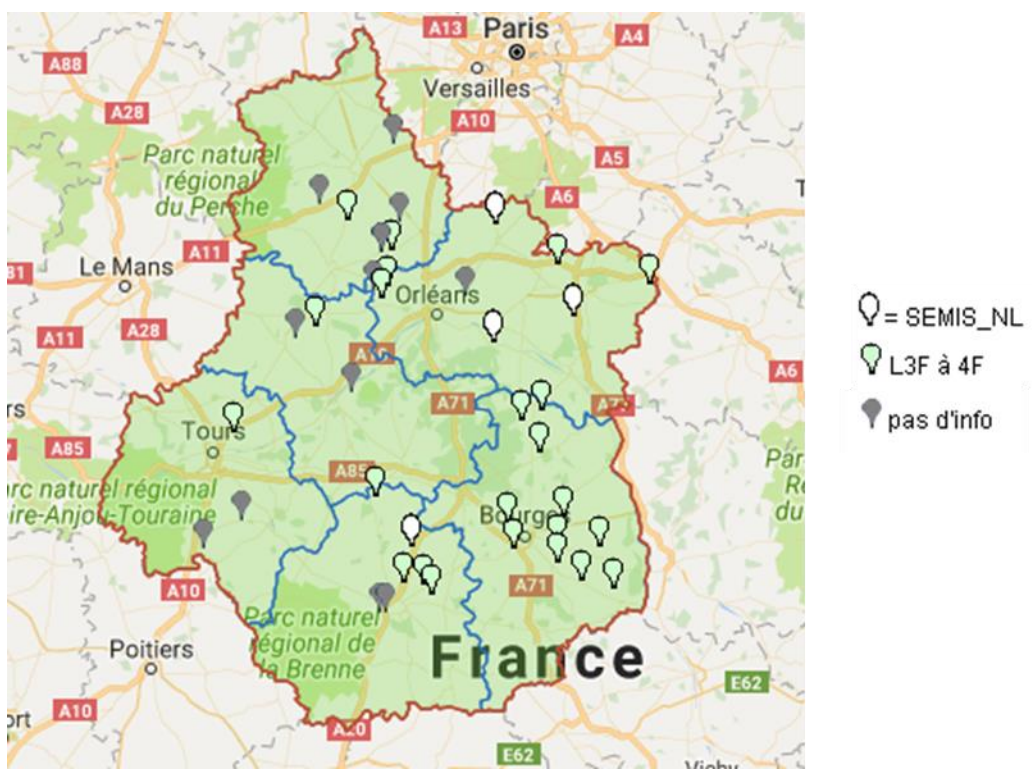
Abonnez-vous **gratuitement**
aux BSV de la région Centre
<http://bsv.centre.chambagri.fr>

Annexes

RAPPEL DES INFESTATIONS LARVAIRES DE PYRALES EN REGION CENTRE A L'AUTOMNE 2016



STADES DES PARCELLES REFERENCEES EN SEMAINE 18

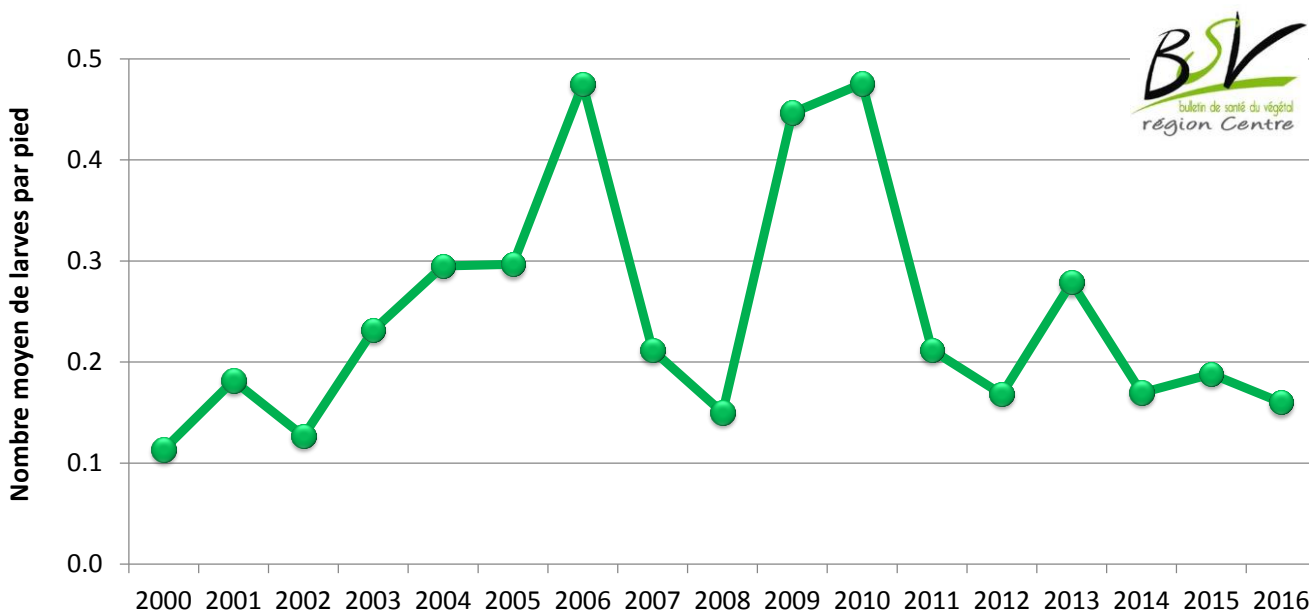


Directeur de publication : Jean-Pierre LEVEILLARD, Président de la Chambre régionale d'agriculture du Centre
13 avenue des Droits de l'Homme - 45921 ORLEANS

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. Il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, qui ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La Chambre régionale d'agriculture du Centre dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures.

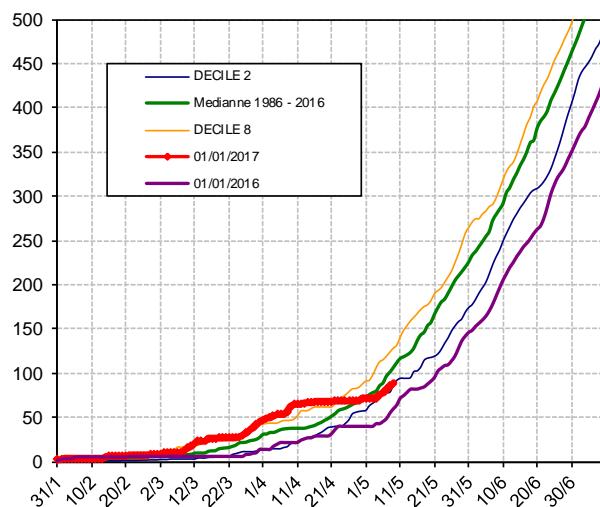
EVOLUTION PLURIANNUELLE DE L'INFESTATION LARVAIRE EN REGION CENTRE

Evolution pluriannuelle de l'infestation larvaire en région Centre

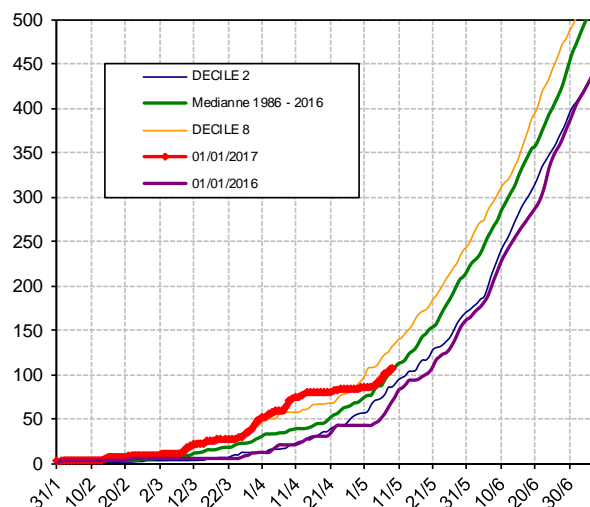


SOMMES DE TEMPERATURES (BASE 10 DEPUIS 01/01/2017)

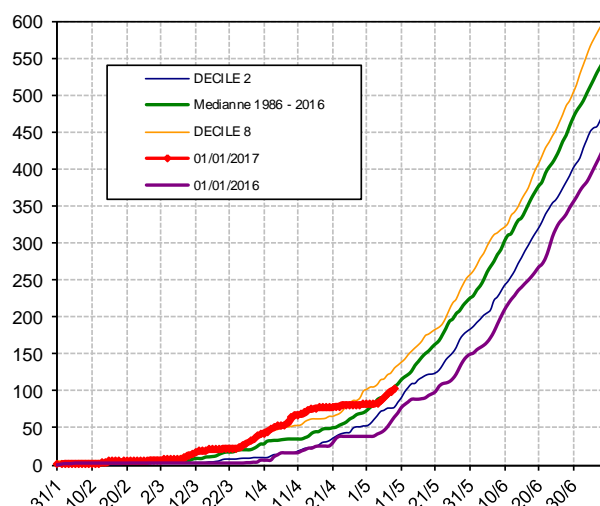
3601 01/01/2017 CHATEAUROUX-DEOLS



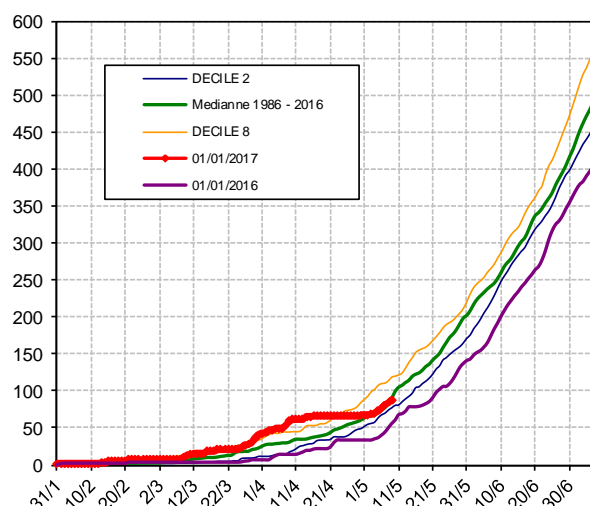
3701 01/01/2017 TOURS-PARCAY-MESLAY



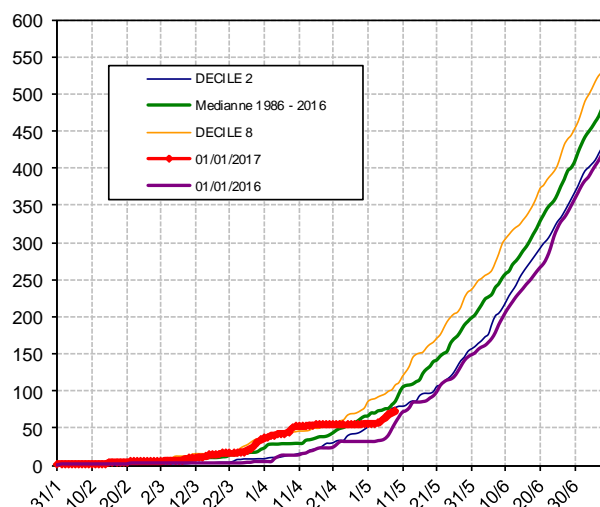
1801 01/01/2017 BOURGES



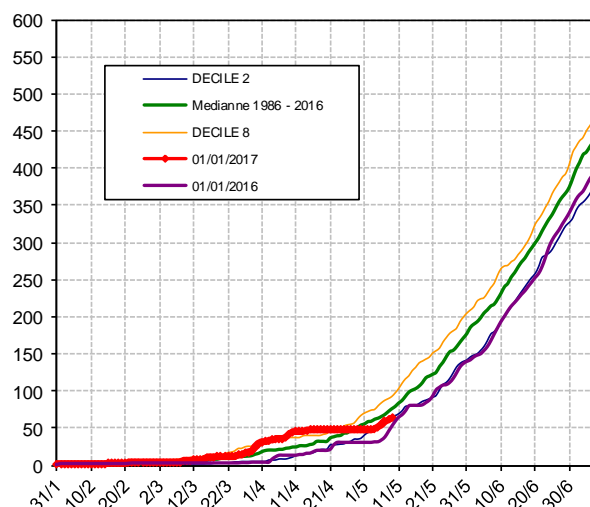
4102 01/01/2017 VILLEFRANCOEUR AERO BLOIS



4501 01/01/2017 ORLEANS-BRICY



2801 01/01/2017 CHARTRES-CHAMPHOL



Source des données : Arvalis-Institut du végétal - Météo France

Directeur de publication : Jean-Pierre LEVEILLARD, Président de la Chambre régionale d'agriculture du Centre
13 avenue des Droits de l'Homme - 45921 ORLEANS

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. Il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, qui ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La Chambre régionale d'agriculture du Centre dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures.



Les abeilles butinent, protégeons-les !



Respectez les bonnes pratiques phytosanitaires

1. Les traitements insecticides et/ou acaricides sont interdits, sur toutes les cultures visitées par les abeilles et autres insectes pollinisateurs, pendant les périodes de floraison et de production d'exsudats.
2. Par **dérogation**, certains insecticides et acaricides peuvent être utilisés, **en dehors de la présence des abeilles**, s'ils ont fait l'objet d'une évaluation adaptée ayant conclu à un risque acceptable. Leur autorisation comporte alors une mention spécifique "emploi autorisé durant la floraison et/ou au cours des périodes de production d'exsudats, **en dehors de la présence des abeilles**".
3. Il ne faut **appliquer un traitement sur les cultures que si nécessaire** et veiller à respecter scrupuleusement les conditions d'emploi associées à l'usage du produit, mentionnées sur la brochure technique (ou l'étiquette) livrée avec l'emballage de la spécialité commerciale autorisée.
4. **Afin d'assurer la pollinisation des cultures**, de nombreuses ruches sont en place dans ou à proximité des parcelles en fleurs. Il faut **veiller à informer le voisinage de la présence de ruches**. Les traitements fongicides et insecticides qui sont appliqués sur ces parcelles, mais aussi dans les parcelles voisines, peuvent avoir un effet toxique pour les abeilles et autres insectes pollinisateurs. Il faut **éviter toute dérive** lors des traitements phytosanitaires.

Source : DGAL-SDQPV – avril 2015